



Compte-rendu CAPC n°5 du 13/10/2016 Recours catégorie B

Une fois n'est pas coutume, les élus en CAP centrale de la catégorie B ont siégé aujourd'hui pour examiner la suite des dossiers de recours année 2015. Eh oui, les demandes sont toujours plus nombreuses, demandes dues à un management dans les services que nous dénonçons tous les jours.

Et ce n'est pas fini ! Le président de la commission nous a annoncé qu'il restait au moins une quarantaine de dossiers à examiner début 2017 ! Mais où s'arrêtera-t-on ?!?

Que les collègues qui n'ont pas reçu de réponses pour leurs dossiers transmis en centrale ne s'inquiètent donc pas.

Aujourd'hui, nous disposons de 14 mois.

Nous avons examiné 25 dossiers, à savoir contrôleurs de première classe (10 dossiers) et contrôleurs principaux (15 dossiers) :

- 5 dossiers portant sur le cadencement ainsi que sur les appréciations phraséologiques ;
- 2 dossiers portant exclusivement sur les appréciations phraséologiques ;
- 18 dossiers de recours sur le cadencement.

Cinq dossiers ont obtenu un mois de réduction dans la cadence d'avancement. Les autres ont été victimes des « règles de gestion » non écrites et, bien que la valeur des collègues ait été reconnue, n'ont pu obtenir satisfaction...

Un dossier de recours portant sur les appréciations phraséologiques a été renvoyé au niveau local pour un complément d'information.

De plus, deux dossiers renvoyés au niveau local lors d'une précédente commission ont été sanctionnés par la suppression de la mention d'alerte et le rétablissement de nos collègues en « cadence moyenne », ce qui est très important pour une éventuelle candidature en liste d'aptitude, concours ou autre examen professionnel.

Nous restons à la disposition de nos collègues pour toute information complémentaire.

Les élus en CAPC pour la catégorie B :
Josiane SOULA, Dominique BRU
Michel LAURENT et Christophe RIBOULEAU